



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV608 - 01 MARS 2016

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

201654-0015 - ARRETE n°DS-2016/001 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

201654-0016 - ARRETE n° DS-2016/002 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « Ordonnateur » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

201654-0017 - ARRÊTE n° DS-2016/003 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE pour la certification des services faits du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201654-0015

Signé le mardi 23 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE n°DS-2016/001 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur
général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n°DS-2016/001
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Hélène MARIE, Déléguée territoriale par Intérim de Seine-et-Marne à effet de signer, pour la délégation territoriale de Seine-et-Marne, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Établissements et services de santé
- Établissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Délégué territorial et du Délégué territorial adjoint, délégation de signature est donnée aux Responsables de département dans la limite de la compétence de leur département d'affectation :

- Madame Estelle DOHET, Responsable du département médico-social
- Monsieur le Docteur Patrick GAIDAMOUR, Médecin responsable du département prévention – promotion de la santé et ambulatoire – professionnels de santé
- Monsieur Philippe MONTENAT, Responsable du département établissements sanitaires publics et privés
- Madame Betty ZUMBO, Responsable du département veille et sécurité sanitaires

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Délégué territorial, du Délégué territorial adjoint et des Responsables de département, délégation de signature est donnée aux Chefs de service, dans la limite de compétence de leur service d'affectation :

- Madame Corinne MARIE, Chef du service ressources et qualité interne.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement du Délégué territorial, du Délégué territorial adjoint, des Responsables de département et des Chefs de service, délégation est donnée aux agents suivants, dans la limite du champ de compétence de leur service d'affectation :

- Madame Meylanie BALOURD, veille et sécurité sanitaires
- Madame Sophie BARDEY, département médico-social,
- Monsieur le Docteur Claude CROIZE, département établissements de santé
- Madame Virginie DAMION, département ambulatoire et professionnels de santé
- Madame le Docteur Catherine MARTHE-ROSE, service veille épidémiologie et gestion des alertes sanitaires
- Madame Morgane GUILLEMOT, département établissements de santé
- Madame Marie-Elisabeth HAMON, département médico-social
- Monsieur Serge HUET, service personnes âgées
- Monsieur Laurent HENOT, veille et sécurité sanitaires
- Madame Patricia LABAT, veille et sécurité sanitaires
- Madame le Docteur Patricia LORTIC, département médico-social
- Monsieur Alain MINGUET, département promotion et prévention en santé
- Madame Nelly SONNET, département établissements de santé
- Madame Inès VANSTEENE, département médico-social
- Monsieur Patrice ROSSI, veille et sécurité sanitaires
- Madame Hélène VITRY, veille et sécurité sanitaires

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée territoriale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Laurent HAAS, Délégué territorial adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée territoriale, du Délégué territorial adjoint, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée territoriale, du Délégué territorial adjoint et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Monique REVELLI, Déléguée territoriale des Yvelines, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des crématoriums et la continuité des actions de l'Agence, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, pour la délégation territoriale de Seine-et-Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée territoriale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, Responsable du département veille et sécurité sanitaires, délégation territoriale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée territoriale des Yvelines et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, Responsable adjointe du département veille et sécurité sanitaires des Yvelines.

Article 8

L'arrêté n° DS 2015/263 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 9

La Déléguée territoriale par Intérim de Seine-et-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et de Seine-et-Marne.

Fait à Paris, le 23 février 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201654-0016

Signé le mardi 23 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE n° DS-2016/002 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « Ordonnateur
» du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

ARRETE n° DS-2016/002

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnateur »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

Pour le centre de responsabilité budgétaire « santé publique 77 », délégation de signature est donnée à Hélène MARIE, Déléguée territoriale par Intérim de Seine-et-Marne, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique relatifs à l'achat et l'entretien du matériel de santé publique, les contrats, marchés et bons de commande.

Article 2

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 70.000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général ou en son absence, de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint.

Article 3

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Article 4

L'arrêté n° DS 2015/264 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 5

La Déléguée territoriale par Intérim de Seine-et-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et de Seine-et-Marne.

Fait à Paris, le 23 février 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201654-0017

Signé le mardi 23 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRÊTE n° DS-2016/003 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE pour la certification des services faits du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

ARRÊTE n° DS-2016/003

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

pour la certification des services faits

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1^{er}

La certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « santé publique 77 », pour l'achat et l'entretien du matériel de santé publique, valant ordre de payer donné au comptable, est consentie à Madame Hélène MARIE, Déléguée territoriale par Intérim de Seine-et-Marne.

Article 2

L'arrêté n°DS-2015/265 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 3

La Déléguée territoriale par Intérim de Seine-et-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et de Seine-et-Marne.

Fait à Paris, le 23 février 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS